



Le 11 avril 2018

À tous les conseillers et conseillères
Aux sections locales affiliées au Conseil régional FTQ

OBJET : Conseil général le jeudi 24 mai 2018

Consoeurs,
Confrères,

La présente est pour vous aviser que nous tiendrons un conseil général le **JEUDI 24 mai 2018 À 18 h 30** à l'édifice régional FTQ, 7080 rue Marion à Trois-Rivières.

Aussi, nous vous rappelons l'article 41 du chapitre V des statuts du Conseil régional en vigueur :

« La représentation des organismes affiliés au conseil général est la suivante :

Pour les sections locales affiliées, un membre délégué pour 100 premiers membres ou moins et un membre délégué de plus pour chaque centaine ou fraction majeure additionnelle, et ce, jusqu'à un maximum de cinq membres délégués par section locale affiliée. Cependant, pour les sections locales de plus de 1 000 membres, un membre délégué de plus pour chaque centaine ou fraction majeure additionnelle au-dessus de 1 000 membres, et ce, jusqu'à un maximum de cinq membres délégués supplémentaires.

Pour ce qui est des sections locales détenant plusieurs accréditations, la section locale pourrait opter de sa représentativité telle que ci-haut décrite ou bien choisir l'option d'un membre délégué par accréditation comprise à l'intérieur de la section locale.

Les décisions se prennent de la façon suivante : les membres délégués ont droit à un vote par membre délégué. Le vote se prend à main levée ou debout sur la base d'un vote par membre délégué.

Tout membre ou permanent d'un syndicat affilié peut assister au congrès bisannuel et au conseil général comme observateur mais sans droit de vote.»

Les postes de président et de trésorier sont vacants et, tel que permis à l'article 47, seront mis en élection lors de l'assemblée.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer le nom de vos membres délégués au conseil général, et ce, le plus rapidement possible.

Fraternellement,



Marc St-Cyr
Président intérimaire

CONSEIL GÉNÉRAL

LE JEUDI 24 mai 2018

NOM DU SYNDICAT : _____

SECTION LOCALE : _____

MEMBRES DÉLÉGUÉS

NOMS :

